

## Décision IRSN n° 217 portant délégation de signature

Le Directeur général adjoint de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN),

- Vu les articles L592-45 à L592-49 et R592-1 à R592-23 du code de l'environnement,
- Vu le décret du 23 avril 2018 portant nomination du directeur général adjoint de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire - M. GUILLAUME (Louis Michel),
- Vu le code de la défense,
- Vu la note d'organisation IRSN N°1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN,
- Vu la note d'organisation IRSN N°53 modifiée relative aux délégations de pouvoirs et délégations de signature, notamment son article 2.1,
- Vu la note d'organisation IRSN N° 63 modifiée, relative au Pôle « défense, sécurité et non-prolifération ».

**Décide :**

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. **BIGOT Franck, Adjoint au Directeur de l'expertise nucléaire de défense et de sécurité**, pour signer, au nom du Directeur général adjoint délégué pour les missions relevant de la défense de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), dans la limite des attributions du Pôle « défense, sécurité et non-prolifération », les avis de l'IRSN à destination des Pouvoirs public, en matière de défense, de sécurité, et de non-prolifération, ainsi que les actes en relation avec la centralisation de la comptabilité des matières nucléaires, la gestion et le suivi des transports de matières nucléaires, la mise en œuvre des vérifications internationales.

### Article 2

Les actes signés dans le cadre de cette délégation porteront l'attache de signature suivante :

Pour le Directeur général adjoint

Délégué pour les missions relevant de la défense et par délégation,

Prénom & NOM du délégataire

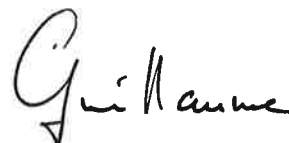
Fonction

Signature

### Article 3

La présente décision abroge et remplace la délégation antérieure. Elle prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 16 juillet 2018



Le Directeur général adjoint de l'IRSN,  
délégué pour les missions relevant de la défense  
Louis-Michel GUILLAUME